

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom
Prénom
Fonction
Cabinet/ Organisme
Barreau
Adresse
.....
Téléphone
Télécopie
E-mail

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _____ (10 chiffres)
FR _____ (11 chiffres)
LU _____ (8 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _____ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Entretiens européens Droit bancaire et financier européen

Participation aux frais par personne : 250 € TTC**
Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

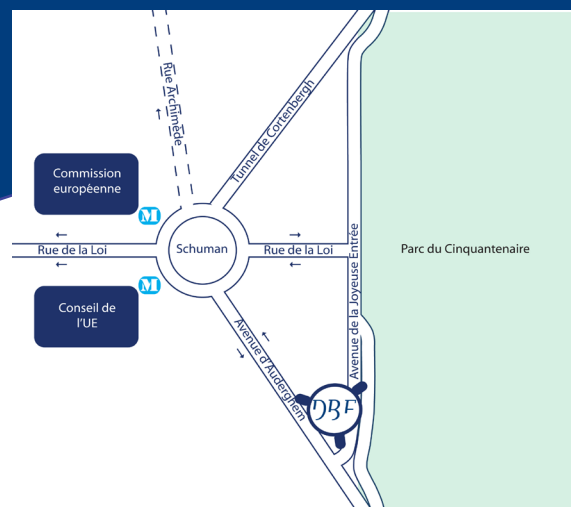
**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Manifestations à venir

● **Vendredi 18 octobre : Entretiens européens (Bruxelles)**
Droit européen et réglementation des activités numériques

● **Vendredi 8 novembre : Entretiens européens (Bruxelles)**
Droit européen des consommateurs

● **Vendredi 6 décembre : Entretiens européens (Bruxelles)**
Les derniers développements du droit européen de la concurrence



LIEU DE LA CONFERENCE

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

ENTRETIENS EUROPEENS A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE BRUXELLES

DROIT BANCAIRE ET FINANCIER
EUROPEEN
Vendredi 21 juin 2019



DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

Vendredi 21 juin 2019

DROIT BANCAIRE ET FINANCIER EUROPÉEN



Délégation des Barreaux de France

Durant les 10 années qui ont suivi la crise financière de 2007, le droit bancaire et financier européen a considérablement été réformé avec la mise en place de l'Union bancaire et de l'Union des marchés de capitaux. En 2019, des dossiers législatifs importants présentés dans ce cadre sont en passe d'aboutir, tels que la réforme de la surveillance financière ou encore la réduction des risques bancaires. Le corpus législatif et réglementaire déjà mis en place est désormais soumis à l'interprétation de la Cour de justice de l'Union européenne. En outre, l'Union examine actuellement comment faire face aux nouveaux défis que sont le développement des technologies financières, les « Fintech », et l'intégration des considérations de durabilité dans le cadre de sa politique financière.

Afin de dresser un panorama de ces derniers développements, la Délégation des Barreaux de France vous convie à participer à ses Entretiens européens sur le droit bancaire et financier européen qui se tiendront le 21 juin 2019, en présence de plusieurs intervenants spécialistes de la matière.

7
heures
de formation
validées !

8h45-9h10 : Accueil des participants
9h10-9h20 : Propos introductifs
Jean Jacques **FORRER**, Président de la DBF

9h20-9h50 : Introduction à l'Union bancaire et à l'Union des marchés de capitaux
Jean-François **PONS**, Associé, Responsable du secteur de la régulation bancaire, ancien Directeur général adjoint à la Commission européenne
Questions : 9h50-10h00

ATELIER N°1 LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE DANS L'UNION EUROPÉENNE

10h00-10h30 : Le cadre réformé de la surveillance financière dans l'Union européenne
Pieter Van **CLEYNENBREUGEL**, Professeur de droit européen à l'Université de Liège
Questions : 10h30-10h40

10h40-11h10 : Le contentieux relatif à la supervision financière
Silvère **LEFÈVRE**, Référendaire au Tribunal de l'Union européenne
Questions : 11h10-11h30

11h30-11h40 : Pause

ATELIER N°2 UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

11h40-12h10 : Les nouvelles réglementations : titrisation, prospectus et fonds monétaires
Philippe-Emmanuel **PARTSCH**, Avocat au Barreau du Luxembourg, EU & Competition Law
Questions : 12h10-12h20

12h20-12h50 : La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux
Andrei **STEFANUC**, Policy Officer, Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux, DG Justice, Unité Criminalité financière, Commission européenne
Questions : 12h50-13h00

13h00 - 14h30 : Déjeuner sur place

ATELIER N°3 APPROFONDISSEMENT DE L'UNION BANCAIRE

14h30-15h La réduction des risques bancaires
Romain **RARD**, Avocat au Barreau de Paris (établi à Bruxelles), Counsel
Questions : 15h-15h10

ATELIER N°4 LES NOUVEAUX DÉFIS : TECHNOLOGIE FINANCIÈRE ET FINANCE DURABLE

15h10-15h40 : Quelle réglementation pour la technologie blockchain ?
Jérôme **DEROULEZ**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles (liste E)
William **O'RORKE**, Avocat au Barreau de Paris
Questions : 15h40-15h50

15h50-16h20 : Vers une finance durable en Europe ?
Jean-Marc **GOLLIER**, Avocat au Barreau de Bruxelles
Questions : 16h20-16h30

16h30 : Clôture
Jean Jacques **FORRER**, Président de la DBF